

comités libres d'agir comme ils l'entendraient à cet égard. Je me trouvais alors président du sous-comité n° 3. Nos séances se tinrent à huis clos. Les autres sous-comités, celui dont l'honorable député de Danforth (M. Harris) faisait partie, siégea en public, et si les honorables députés consultent le rapport de ce comité, ils constateront que c'est un document public renfermant non seulement les conclusions de ce sous-comité, mais encore les dépositions données devant lui. Tout ce qui s'est dit là a été publié. D'autres sous-comités siégeaient à huis clos lorsque les témoignages étaient d'une nature telle qu'on ne pouvait les rendre publics. Ainsi nous ne pouvions pas rendre publique l'enquête sur la fabrication des chars d'assaut, et donner le détail des plans et devis ainsi que des contrats adjugés aux sociétés qui les fabriquaient. Les membres du comité convinrent à l'époque qu'il ne fallait pas répandre ces renseignements dans le public.

M. COLDWELL: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sommes-nous à débattre une motion et un projet d'amendement à cette motion, ou est-ce le travail du comité des dépenses de guerre que nous discutons? Je ne veux pas imposer silence au ministre des Travaux publics. J'admets qu'on ne puisse publiquement discuter des questions telles que la fabrication des chars de combat ou autres procédés dont il faille tenir les détails secrets. Mais mon objection, c'est que nous nous écartons de la motion et de l'amendement. Monsieur l'Orateur, je déclare que le débat actuel dévie tout à fait de la question, et je vous prie de faire connaître votre décision.

M. L'ORATEUR: Lorsque l'honorable député de Lake Centre (M. Diefenbaker) a été interrompu, au sujet de l'opportunité des observations qu'il faisait, il parlait des séances à huis clos des comités et de la motion visant à établir le comité des comptes publics. Si je l'ai bien compris, il arguait que le comité ne devrait pas tenir de séances à huis clos. Je ne prévoyais pas à ce moment-là que nous allions en passer à une discussion de ce que le comité des dépenses de guerre a accompli l'an dernier. Je compte donc que les honorables députés s'en tiendront autant que possible à la motion et à l'amendement.

L'hon. M. FOURNIER: Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur de parler du comité des dépenses de guerre. Le *Feuilleton* renferme une résolution qui sera discutée en temps et lieu et qui fournira aux honorables députés l'occasion de discuter les travaux de ce comité. Ce qui m'a porté à participer à ce débat, ce sont les propos de l'honorable député de Lake Centre qui a déclaré que puisque les membres du Gouvernement étaient en majorité dans le comité, on a passé outre à

l'opposition. Il a prétendu que le comité avait siégé à huis clos alors que les membres de l'opposition auraient voulu qu'il tînt des réunions publiques. Je continue à approuver les séances à huis clos lorsqu'il s'agit d'étudier des dépenses de guerre et où des renseignements utiles à l'ennemi pourraient être divulgués. Les paroles de l'honorable député de Lake-Centre semblaient insinuer que parce que le Gouvernement avait une voix de majorité dans un des comités, nous ne nous rendions pas compte de notre responsabilité et que nous essayerions de dissimuler des faits qui devraient être publiés. Je tiens à protester contre pareille insinuation. Les membres du comité des dépenses de guerre étaient tous disposés à faire rapport de tout ce qui pourrait seconder l'effort de guerre.

Quant à la motion actuelle visant à déférer à un comité certains comptes publics, les honorables députés qui le désirent ainsi, une fois que la motion a été proposée par le Gouvernement, entament un débat sur la question de savoir ce qu'il y a lieu de déférer à ce comité. Le comité des comptes publics est disposé à entendre toute accusation de mauvaise gestion, d'extravagance, de fraude, de supercherie—appelez-les comme vous l'entendrez—dès que quelqu'un désire formuler une accusation ou attirer l'attention des membres du comité sur des faits. Le comité est autorisé, à mon avis, à sommer des témoins pour la rectification des faits imputés à des personnes responsables. Mais, jusqu'à maintenant, après avoir lu les accusations dans les journaux, je ne puis trouver qui les portent et contre quel ministère elles sont lancées et je ne puis découvrir quelles accusations spécifiques sont portées et je ne sais si elles touchent des particuliers, des hauts fonctionnaires ou des ministères. Il est très difficile pour un comité de s'assurer du bien-fondé d'une accusation générale à l'effet que tout le monde est malhonnête et que personne n'accomplit son devoir. Il me semble que l'on devrait avoir une accusation bien nette à formuler quand on veut exiger des membres d'un comité de faire enquête. Jusqu'à maintenant, les journaux ont parlé en termes généraux d'extravagance et de dépenses non justifiées. Mais où, quand et par qui?

M. DOUGLAS (Weyburn): C'est ce que le comité devra trouver.

L'hon. M. FOURNIER (Hull): C'est ce qui intéresserait le comité de savoir. Mais personne ne semble être animé en ce moment du désir de se lever et de dire: "Étendez la portée de cette motion et référez ces accusations au comité." Mais, je suis certain que si des accusations étaient portées, le Gouvernement s'empresserait de les référer au comité.